



Organisation  
internationale  
du Travail

# ► IPEC+ Mise en œuvre du Programme phare mondial

Vers un monde sans travail des enfants ni travail forcé





## ► L'impact du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé : La réponse du Programme phare IPEC+

Le COVID-19 a plongé le monde dans une crise d'une ampleur et d'une portée sans précédent. Il ne fait aucun doute que le rétablissement de la santé mondiale reste la première priorité, mais les mesures strictes qui s'imposent entraînent des chocs économiques et sociaux massifs.

Les causes profondes du travail des enfants et du travail forcé - notamment la pauvreté, l'accès limité aux possibilités de travail décent pour les personnes en âge légal de travailler, la marginalisation sociale, la discrimination, le manque d'éducation universelle de qualité, la prévalence de l'économie informelle et la faiblesse du dialogue social - risquent fort d'être exacerbées.

Dans le cadre du Programme phare IPEC+, des plans ont été élaborés, qui visent la poursuite des activités menées en vue d'atténuer les risques et de réorienter la stratégie du programme. Ce dernier cherche à suivre les répercussions du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé, en lien, notamment, avec les fermetures d'écoles, les fermetures d'entreprises, le chômage, la perte des moyens de subsistance dans les communautés touchées et l'absence de systèmes de protection sociale.

En accord avec le [Cadre politique de l'OIT pour lutter contre l'impact du COVID-19 et l'Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail](#), l'OIT a produit la note d'information

[L'impact du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé: La réponse du Programme phare IPEC+](#) qui fournit un premier cadre de réponse de l'IPEC+ à la crise. Les services fournis par l'IPEC+ s'inscrira dans le cadre d'une réponse globale de l'OIT visant à atténuer les répercussions du COVID19 et à mieux reconstruire après la crise.

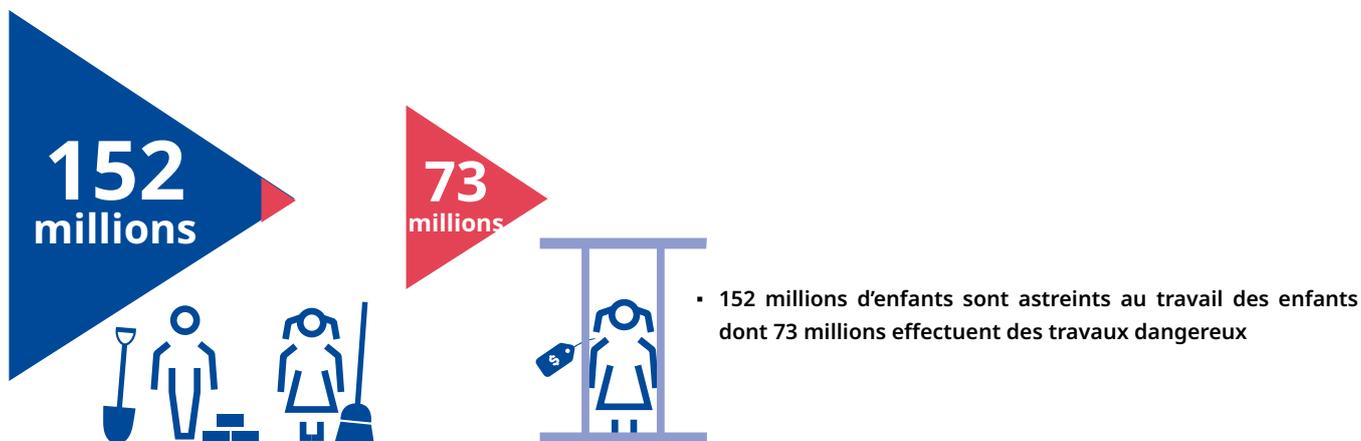
La réponse de l'IPEC+ se situe dans le cadre du pilier 3 «Protection des travailleurs sur leur lieu de travail» du Cadre politique de l'OIT pour lutter contre l'impact du COVID-19.

La note d'information s'appuie également sur le [Plan de réponse humanitaire global COVID-19 du Secrétaire général des Nations unies et sur la Note de synthèse des Nations Unies sur l'impact de la COVID-19 sur les enfants](#).

**Avec une approche centrée sur l'homme, le Programme phare IPEC+ traite les répercussions du COVID-19 sur les plus vulnérables de la façon suivante:**

1. il permet de tirer parti de sa présence sur le terrain dans plus de 62 pays du monde entier et de l'engagement politique des pays pionniers de l'Alliance 8.7;
2. il mobilise les réseaux mondiaux et régionaux, y compris les partenariats tels que l'Alliance 8.7, les organismes des Nations unies et les groupes de travail interinstitutionnels, ainsi que les initiatives et les organisations régionales;
3. il produit des savoirs et des données qui permettent de mieux comprendre les répercussions du COVID-19 sur le travail des enfants et sur le travail forcé et de mieux assimiler d'autres principes et droits fondamentaux au travail;
4. il permet d'investir dans des solutions de contrôle qui tiennent compte de l'égalité des sexes, telles que, notamment le renforcement de l'inspection du travail, la participation des partenaires sociaux au contrôle et les structures communautaires;
5. il encourage le dialogue social et la participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures de relance et de résilience;
6. il réoriente et innove ses opérations de manière à faire face à la crise sans précédent que représente la pandémie du COVID-19, qui fait ressortir l'urgence et l'importance d'agir dans le cadre du programme fondamental de l'IPEC+ et au niveau des pays. La priorité sera donnée à l'innovation et à la recherche, tout en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les solutions fondées sur des données probantes, telles que les programmes de transfert de fonds. Sur la base des connaissances et une expérience de plus de 20 ans, l'IPEC+ examinera les réponses à court, moyen et long terme aux répercussions du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé, depuis la phase initiale du confinement jusqu'au retour progressif au travail.

## ► Aujourd'hui, 152 millions d'enfants sont toujours astreints au travail des enfants

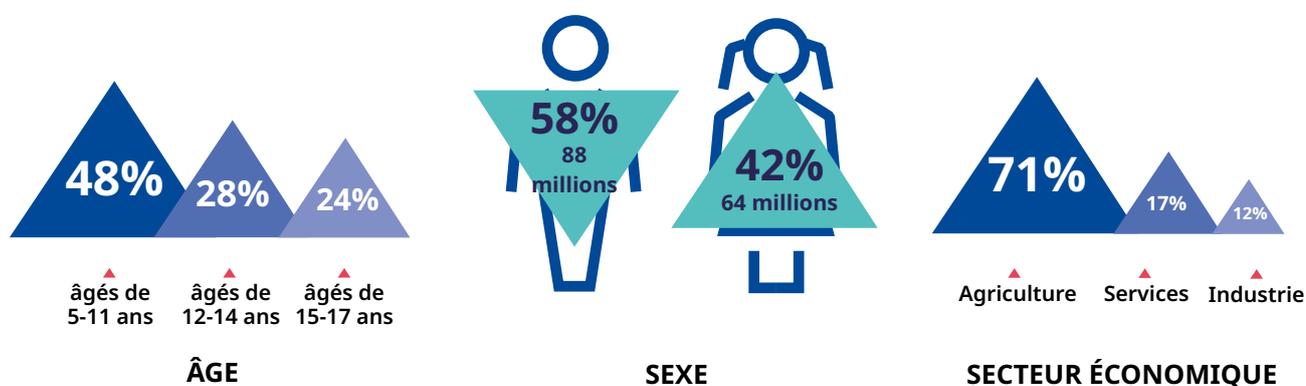


### PRÉVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS PAR RÉGION

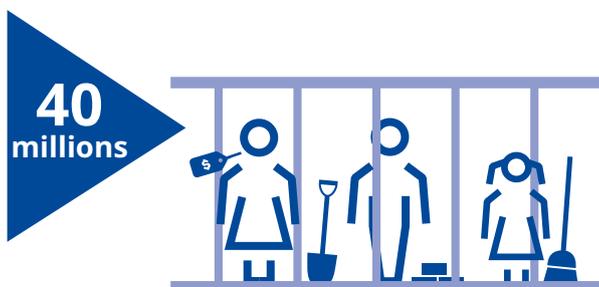
■ Afrique	19,6%
■ Amériques	5,3%
■ Asie et Pacifique	7,4%
■ États arabes	2,9%
■ Europe et Asie centrale	4,1%



### Sur les 152 millions d'enfants astreints au travail des enfants



## ► et 40 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne, dont 25 millions dans le travail forcé



40 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne.

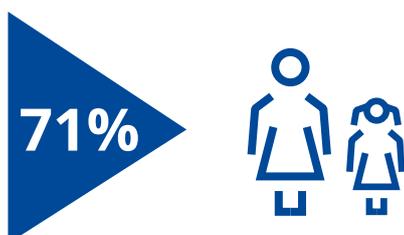
Dont:

- 25 millions dans le travail forcé
- 15 millions dans le mariage forcé
- 25 pour cent de toutes les victimes de travail forcé étaient exploitées en dehors de leur pays de résidence

### PRÉVALENCE

Dans le monde:

- 5,4 victimes d'esclavage moderne sur mille personnes
- 5,9 adultes victimes d'esclavage moderne pour 1 000 adultes
- 4,4 enfants victimes d'esclavage moderne pour 1 000 enfants

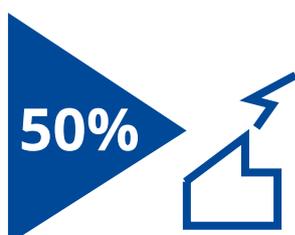


### SEXE

Les femmes et les filles représentent 71 pour cent des victimes de l'esclavage moderne

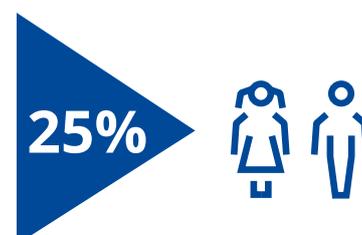
### SERVITUDE POUR DETTES

La servitude pour dettes touche la moitié de toutes les victimes de travail forcé imposé par des acteurs privés.



### ENFANTS

Une victime sur quatre d'esclavage moderne est un enfant



## ► Qui sommes nous ?

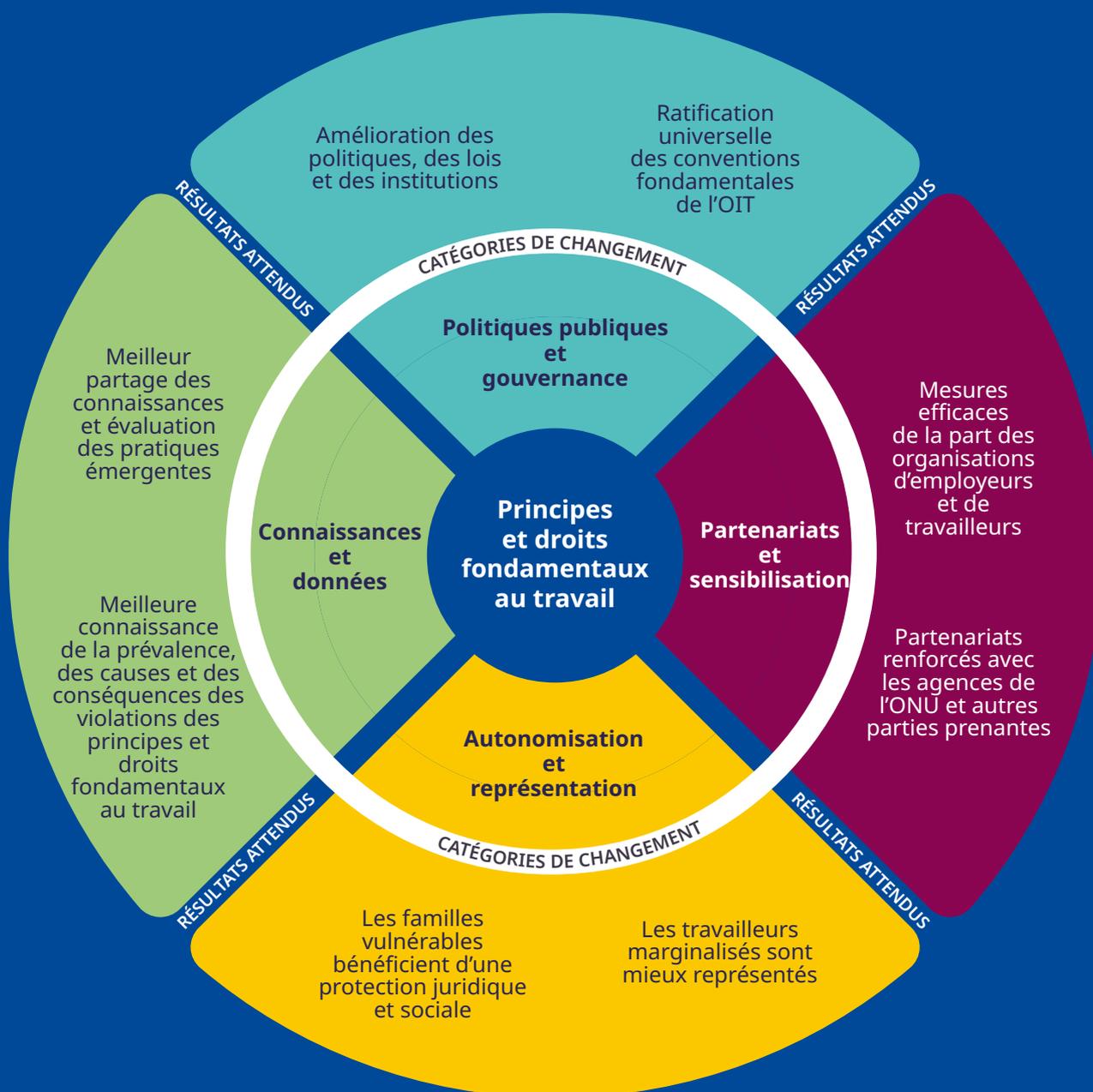
Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants et du travail forcé (IPEC+) regroupe deux des principaux programmes de coopération technique de l'OIT: le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL), afin de constituer une nouvelle force importante dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains. Il reconnaît que ces formes de travail inacceptables privent les travailleurs de leurs droits les plus fondamentaux au travail, et qu'elles concernent aussi 4,5 millions d'enfants pris au piège des formes contemporaines d'esclavage et qu'elles ont pour causes profondes la mauvaise gouvernance, la discrimination, l'exclusion sociale, la pauvreté des familles et des communautés ainsi qu'un faible accès au travail décent et aux droits de liberté d'association et de négociation collective.

L'objectif du Programme phare mondial IPEC+ (en phase avec la cible 8.7 du programme de développement durable pour 2030 adopté par les Nations Unies en 2015) est de permettre à l'OIT de diriger les efforts de la communauté internationale dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025 et de toutes les formes actuelles d'esclavage et de traite des êtres humains d'ici à 2030. Ce programme vise également à ce que tous les êtres humains soient protégés et puissent se protéger eux-mêmes – contre ces violations évidentes des droits de l'homme.

Le Programme phare mondial IPEC+ travaille du niveau local au niveau mondial avec les mandants de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) mais également avec les entreprises et les organisations de petits producteurs, les organisations non-gouvernementales et les organisations de la société civile, pour promouvoir l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et assurer la pleine réalisation de tous les droits fondamentaux au travail, en se focalisant sur:

- les économies rurale et informelle;
- les entreprises et les chaînes d'approvisionnement internationales;
- les pays en situation de crise ou fragilité.

► Le Programme phare mondial IPEC+ poursuivra ces objectifs en aidant les mandants à:



## ► Le cadre normatif de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé

Le Programme phare mondial IPEC+ s'appuie sur les bases de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD), les principes et les droits fondamentaux au travail de l'OIT et les instruments relatifs au travail des enfants et au travail forcé.

### Conventions fondamentales d'IPEC+

- **Convention no 138** sur l'âge minimum (1973)  
173 ratifications
- **Convention no 182** sur les pires formes de travail des enfants (1999) 186 ratifications
- **Convention no 29** sur le travail forcé (1930)  
178 ratifications
- **Convention no 105** sur l'abolition du travail forcé (1957) 175 ratifications
- **Protocole de 2014 relatif à la convention no 29** sur le travail forcé (2014) 44 ratifications

*(Les conventions nos 138 et 182, et la convention no 29 et son protocole sont accompagnées de recommandations)*

Ensemble, ces instruments fournissent aux États membres le cadre politique nécessaire pour comprendre et lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Indépendamment de s'ils ont ou non ratifié les conventions et le protocole, tous les États membres de l'OIT, du seul fait de leur appartenance à l'Organisation, doivent respecter, promouvoir et faire appliquer, de bonne foi, les droits énoncés dans ces instruments..



## ► Notre impact

### Politiques publiques et gouvernance

L'OIT a aidé quelque 115 pays à lutter contre le travail des enfants. Des centaines de lois, de plans d'action et de politiques ont été adoptés et mis en œuvre. Les organisations d'employeurs et de travailleurs et les entreprises ont joué un rôle essentiel en intégrant le travail des enfants dans leurs politiques, leurs actions et leurs pratiques commerciales et en contribuant à la mise en œuvre des plans d'action.

### Réduction significative du travail des enfants

Les résultats ont été significatifs. Les 16 années qui ont suivi 2000 ont vu une réduction nette de 94 millions du nombre d'enfants astreints au travail des enfants.

### Prévention, poursuites et sensibilisation au travail forcé et à la traite d'êtres humains

L'OIT a également apporté un soutien technique dans le domaine du travail forcé par le biais d'un nombre important de projets sur le terrain, élaborant ainsi des moyens efficaces de prévenir et de poursuivre le travail forcé et la traite des êtres humains, d'assister les victimes, de sensibiliser et de soutenir l'élaboration, le renforcement ou la mise en œuvre de nouvelles lois, y compris des actions de promotion de pratiques de recrutement équitables. Ceci a conduit de nombreux gouvernements à adopter de nouvelles lois et politiques interdisant le travail forcé, parallèlement à des efforts visant à augmenter les poursuites contre les trafiquants, les recruteurs et les employeurs sans scrupules qui utilisent le travail forcé.

### Connaissances et données

Divers moyens pratiques de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ont également été mis au point, notamment des manuels et des outils de formation pour les entreprises, les législateurs, les juges et les inspecteurs du travail, ainsi que des modules de formation en ligne à l'application de la loi sur l'identification et l'investigation des cas de travail forcé. En 2002, 2006, 2010, 2013 et 2017, l'OIT a produit des estimations mondiales du travail des enfants et, en 2012 et 2017, des estimations mondiales du travail forcé et de l'esclavage moderne. Grâce à ce processus, l'OIT a élaboré et mis en œuvre une méthodologie utilisant des indicateurs pour mesurer le travail des enfants et le travail forcé au niveau national. En 2019, l'OIT a publié les Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et les Définitions des honoraires de recrutement et des frais connexes.

## ► Partenariats

Un engagement fort de tous les acteurs concernés permettra à leurs mandants respectifs de peser de tout leur poids dans la poursuite des principes et droits fondamentaux au travail. Cet effort commence par les acteurs économiques - organisations de travailleurs et d'employeurs, entreprises et pouvoirs publics - et leur donne la primauté, et doit s'étendre plus largement aux partenaires qui soutiennent les objectifs de l'OIT.

### Alliance 8.7

L'Alliance 8.7 est un partenariat mondial inclusif engagé à atteindre la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD) «Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes»

Le partenariat compte actuellement plus de 250 organisations partenaires, dont des institutions gouvernementales, des institutions des Nations unies, des Offices centraux de la statistique (OSC), des organisations de travailleurs, des organisations d'employeurs, des établissements universitaires et des Survivors Networks (réseaux de personnes ayant survécu), qui reconnaissent toutes la nécessité urgente d'accélérer les mesures pour atteindre la cible 8.7 et qui ont chacune des compétences spécifiques à partager. Alors que de nombreux pays et organisations prennent des mesures actives pour atteindre la cible 8.7, il est urgent de mener une action mondiale coordonnée. L'Alliance rassemble des acteurs à tous les niveaux en vue de collaborer, d'élaborer des stratégies, de partager les connaissances et, enfin, d'accélérer les progrès afin que nous puissions tenir cet engagement d'ici à 2030. La force de l'Alliance 8.7 réside dans la diversité de ses partenaires, de même que dans leur engagement à dépasser les frontières et à relever ensemble les défis. C'est l'OIT qui assure actuellement le secrétariat de l'Alliance 8.7.

Afin de respecter les délais ambitieux de la cible 8.7, un effort mondial est nécessaire pour aligner les stratégies nationales, combler les lacunes en matière de données et mobiliser des ressources pour mieux aider les gouvernements à stimuler l'innovation chez eux. Les organisations partenaires de l'Alliance 8.7 se sont réunies pour collaborer dans le cadre de quatre groupes d'action thématiques axés sur les chaînes d'approvisionnement, les migrations, l'état de droit et les conflits et les situations humanitaires. Ces groupes d'action reflètent les priorités thématiques de l'Alliance 8.7 et rassemblent les organisations et les initiatives travaillant dans ces domaines afin de maximiser l'impact. Par l'intermédiaire des groupes d'action, les partenaires coordonnent la recherche et les mesures de sensibilisation et sont les moteurs des efforts développés au sujet de ces questions urgentes.

Une partie intégrante de l'Alliance 8.7 est la stratégie nationale exploratoire par laquelle les gouvernements s'engagent à faire plus au niveau national, ouvrant la voie à la recherche de solutions innovantes à ces questions complexes qui peuvent être testées, mesurées et partagées avec d'autres pays confrontés à des défis similaires. Il est encourageant de constater qu'un nombre important de pays se sont déjà proposés pour devenir des pays pionniers de l'Alliance 8.7 et ont réussi à rassembler des parties prenantes très diversifiées pour élaborer des plans d'action nationaux ayant des priorités, des budgets et des indicateurs de progrès qui leur sont propres. Ces pays présentent leurs objectifs, les mises à jour des actions entreprises et les progrès réalisés par le biais de différentes plateformes de communication de l'Alliance 8.7, le but étant d'encourager les autres à prendre les mesures nécessaires pour favoriser la collaboration requise qui permettra enfin de mettre un terme au travail des enfants et à l'esclavage moderne.

## ► Les pays pionniers de l'Alliance 8.7

### Qui sont les pays pionniers?

Les pays pionniers sont ceux qui s'engagent à aller plus loin et plus rapidement pour atteindre la cible 8.7 des Objectifs du développement durable (ODD). Ces pays sont des pionniers, prêts à essayer de nouvelles méthodes à partir desquelles les autres peuvent apprendre et accélérer les efforts proportionnés aux délais urgents de la cible 8.7. Tous les États membres des Nations Unies se sont engagés à en faire plus, ce qui fait que le statut de pays pionnier est ouvert à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Les pays pionniers s'engagent à réaliser les actions suivantes:

- ▶ adopter, mettre en place ou renforcer des plans d'actions ou des politiques nationales, y compris des cadres juridiques et des mécanismes de mise en œuvre renforcés, qui couvrent un ou plusieurs sujets inscrits dans la cible 8.7, le cas échéant: le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants;
- ▶ traduire les engagements politiques publiques en actions concrètes;
- ▶ fournir l'aide nécessaire pour faciliter l'action accélérée dans un autre pays;
- ▶ promouvoir et œuvrer en faveur de la ratification et de l'application effective des normes et obligations internationales reconnues en matière de droits de l'homme, y compris les normes internationales du travail pertinentes.

### Quelles sont les opportunités pour un pays pionnier?

La participation à l'Alliance 8.7 en tant que pays pionnier est une occasion pour:

- ▶ bénéficier du développement et des avantages économiques découlant de la réduction du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des personnes et du travail des enfants;
- ▶ mobiliser de nouvelles ressources grâce au pouvoir attractif d'une volonté politique pour agir;
- ▶ leverage reputational benefits that come from implementing applicable international standards and being a leader in the field;
- ▶ montrer le progrès et les interventions réussies, et jouer le rôle de catalyseur pour un changement plus large;
- ▶ bénéficier de l'accès aux connaissances et expertises;
- ▶ bénéficier de support technique pour préparer les rapports selon la Revue nationale volontaire (RNV) des ODD.

### Quelles sont les implications pour devenir un pays pionnier?

Les pays pionniers ont plusieurs options pour transformer leurs engagements en actions sur le terrain:

- ▶ élaborer une feuille de route pour atteindre la cible 8.7 avec tous les partenaires intéressés de l'Alliance 8.7 au niveau national, avec des actions mesurables pour respecter des délais accélérés;
- ▶ présenter un rapport annuel sur des indicateurs convenus afin de mettre en évidence les progrès réalisés et de donner une visibilité aux pays qui réussissent. Les pays pionniers collecteront également des données pour mesurer les résultats et les partager via la plateforme de connaissances de l'Alliance 8.7, afin que les efforts déployés partout dans le monde soient continuellement améliorés et que les leçons apprises soient partagés aussi largement que possible;
- ▶ soutenir l'Alliance 8.7 en dehors du contexte de son pays, pour lequel existe une série d'options, y compris:
  - ▷ fournir un soutien politique aux efforts déployés au niveau sous régional, régional et mondial, par exemple en parrainant, en convoquant ou en présidant des initiatives et des événements pour accélérer l'action;
  - ▷ intensifier et tester des approches innovantes, impliquant plusieurs acteurs, dans des pays et des secteurs, en fournissant un soutien technique et/ou financier;
  - ▷ contribuer à la plateforme de connaissances de l'Alliance 8.7 pour que d'autres pays puissent s'y appuyer afin d'améliorer leurs résultats;
  - ▷ participer à un ou plusieurs groupes d'action de l'Alliance 8.7 en fournissant un soutien technique et/ou financier.

## Initiative régionale Amérique latine et Caraïbes sans travail des enfants

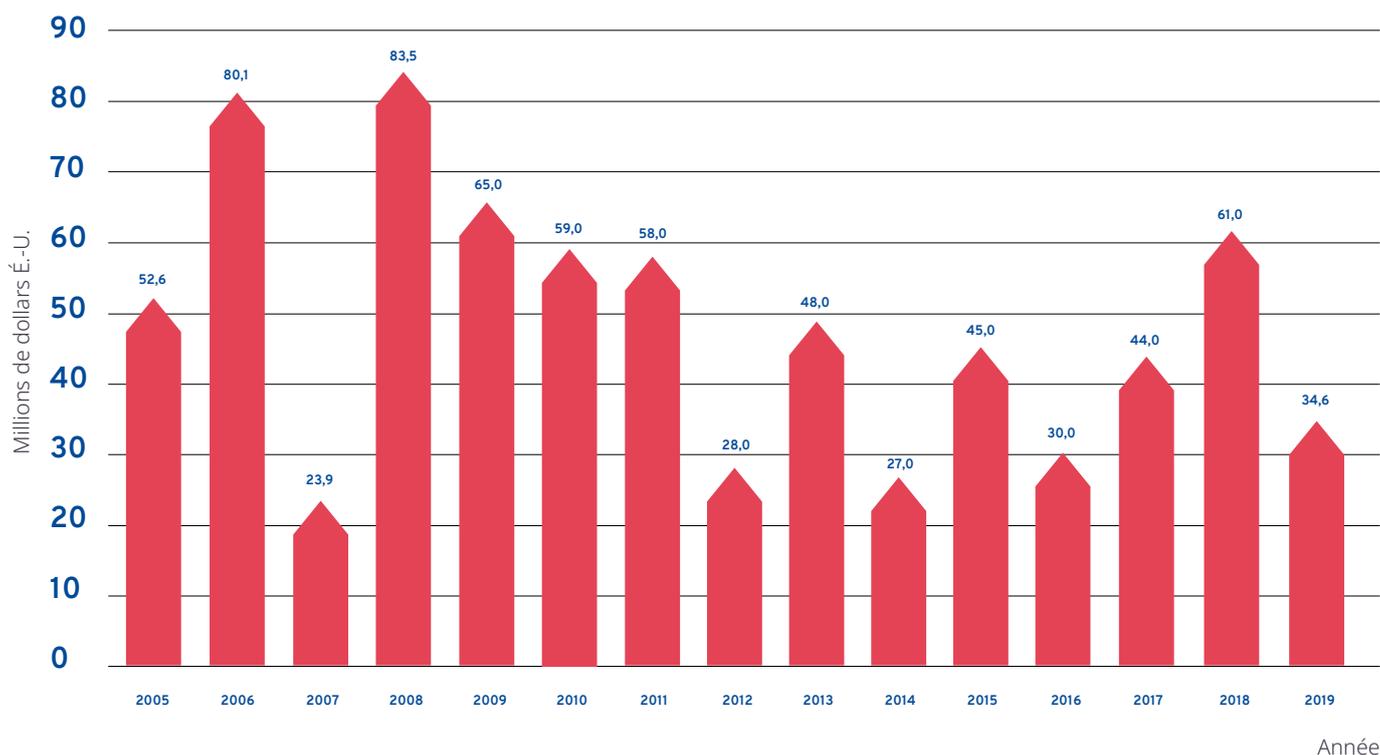
L'Initiative régionale est une plateforme de coopération intergouvernementale, composée de 30 pays membres et comptant sur la participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle vise à accélérer l'éradication du travail des enfants afin que l'Amérique latine et les Caraïbes puissent être déclarées sans travail des enfants en 2025. En 2014, lors de la 18e réunion régionale des Amériques de l'OIT (Lima, Pérou), la Déclaration sur la mise en place de l'Initiative régionale a été signée. Selon les prévisions, les mesures prises dans le cadre de l'Initiative régionale auront lieu sur la période 2014-2025, ce qui correspond à l'échéance de l'ODD 7 et la priorité globale qui lui a été accordée. Les principaux résultats obtenus par l'Initiative régionale sont les suivants:

1. L'objectif d'éradication du travail des enfants continue d'être une priorité politique, ce que l'on constate dans la réduction générale, entre 2012 et 2016, de 17 pour cent du travail des enfants et de 35 pour cent des travaux dangereux.
2. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont été renforcées, ce qui prouve que la région et les partenaires sociaux ont la capacité, les connaissances et l'expérience nécessaires pour accélérer la vitesse de l'éradication du travail des enfants et atteindre l'ODD 8.7 en 2025.
3. Les pays anglophones des Caraïbes ont été intégrés à l'Initiative régionale et la voix et la vision collectives régionales contre le travail des enfants s'en sont vues renforcées.
4. Le modèle d'identification des risques liés au travail des enfants (mis en œuvre en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, au Guatemala, en Jamaïque, au Mexique et au Pérou) a été créé en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de prévenir le travail des enfants dans les territoires et les secteurs productifs vulnérables, en utilisant les services publics et en encourageant les partenariats public-privé.
5. Une approche de travail adaptée aux principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été mise au point. Il s'agit d'une approche centrée sur les personnes, de sorte qu'aucun pays ne soit laissé de côté et a pour fondement les alliances, l'innovation et la coopération mutuelle.



## ► Financement d'IPEC+: Utiliser les ressources de façon stratégique afin d'atteindre notre objectif

► Évolution des allocations budgétaires pour les projets sur le travail des enfants et le travail forcé, 2005-2019



Pour atteindre les objectifs d'IPEC+ et la cible 8.7 des ODD, il faut accélérer de manière notable le rythme des progrès accomplis par le passé en vue de l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025 et de l'abolition du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains à l'horizon 2030.

Une volonté politique ferme, des politiques mieux conçues et intégrées ainsi que des mesures plus concertées ont déjà permis d'obtenir une nette accélération des progrès dans la lutte contre le travail des enfants, en particulier entre 2008 et 2012. Mais cette évolution doit encore être accélérée si la communauté internationale veut être à la hauteur de ses engagements.

L'OIT devra mobiliser des ressources supplémentaires pour pouvoir s'acquitter de son rôle technique et de chef de file dans les efforts qui devront être déployés.

## ► Réseaux d'entreprises

### Plate-forme sur le travail des enfants

La plate-forme sur le travail des enfants est la principale initiative menée par les entreprises en vue de mettre fin au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Elle fournit des solutions concrètes aux acheteurs, aux propriétaires d'usines et aux fournisseurs en soutenant les entreprises membres grâce à un processus complet de diligence raisonnable à tous les niveaux. Il s'agit notamment d'aider à l'intégration de politiques solides et de bonnes pratiques commerciales, d'évaluer l'impact et de traiter les causes profondes de ce fléau grâce à un dialogue constructif avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et autres parties prenantes, à l'échelle locale et mondiale.

La plate-forme est coprésidée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI), accompagnées d'organisations affiliées dans, respectivement, 150 et 156 pays. L'Organisation internationale du travail (OIT) en assurant le secrétariat, la plate-forme bénéficie de son expertise qui fait autorité en matière de normes internationales du travail, ainsi que d'un réseau mondial d'organisations gouvernementales, d'employeurs et de travailleurs actifs dans 187 États Membres.

L'OIT apporte également des renseignements rares sur les nouvelles tendances qui voient le jour en matière de travail des enfants et de travail décent, ce qui permet aux entreprises d'anticiper et de s'adapter à l'évolution rapide de la situation dans les pays fournisseurs, comme par exemple aux répercussions du COVID-19 sur le travail des enfants. La plate-forme donne également aux entreprises la possibilité d'apporter une contribution pratique à la cible 8.7 des ODD des Nations Unies grâce à son lien direct avec l'organe de coordination principal dans ce domaine, à savoir l'Alliance 8.7.

En 2020, la plate-forme compte des entreprises des secteurs de l'automobile, des cosmétiques, de la restauration, des télécommunications et des secteurs du commerce et des industries extractives. Au cours de la même période, la plate-forme a entamé des consultations sur les efforts intersectoriels déployés en vue de l'éradication du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Inde, au Maroc et au Mexique. D'autres pays seront inclus pour des initiatives pilotes en 2021. Pour plus d'informations, veuillez consulter: [www.childlabourplatform.org](http://www.childlabourplatform.org).

### Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé

Le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé de l'OIT regroupe, outre l'OIT, des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, et leurs réseaux, issus du monde entier, dans le but d'éradiquer le travail forcé.

Présents dans tous les secteurs et dans toutes les régions du monde, les membres du Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé de l'OIT s'efforcent de faire participer les petites entreprises, de développer des ressources et des outils pratiques et de concevoir des solutions locales qui contribuent à façonner les cadres nationaux capables de créer un changement durable. Le réseau s'aligne sur d'autres initiatives internationales pertinentes auxquelles il contribue, en particulier l'Alliance 8.7.

#### Domaines cibles prioritaires:

- **Faire la liaison:** Faire tomber les cloisons en mettant en relation les acteurs économiques de différents secteurs et de différentes régions géographiques afin d'éradiquer le travail forcé.
- **Rassembler:** Aider les entreprises à interagir avec d'autres parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, pour trouver des solutions durables aux facteurs structurels du travail forcé.
- **Innover:** Créer des espaces où les membres identifient les lacunes, développent de nouveaux moyens de lutte contre le travail forcé et conçoivent des méthodes permettant de reproduire les solutions à plus grande échelle.
- **Soutenir:** Partager des données, des informations et des ressources claires afin d'aider les entreprises actives à agir en faveur de la lutte contre le travail forcé.

Depuis son ouverture à l'adhésion en juin 2018, le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé de l'OIT s'est concentré sur le développement de ressources en faveur de ses membres, le renforcement des capacités des petites entreprises et le regroupement de réseaux d'entreprises et de sociétés pour travailler collectivement à l'éradication du travail forcé. Pour plus d'informations, veuillez consulter [flbusiness.network](http://flbusiness.network) ou [fl-businessnetwork@ilo.org](mailto:fl-businessnetwork@ilo.org).

## ► Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux projets de l'IPEC+

Le dialogue social et le tripartisme sont des éléments essentiels à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé. Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel, notamment à travers des campagnes de sensibilisation, des activités de renforcement des capacités et des mesures de suivi. Des exemples du monde entier montrent que leur engagement et leur participation ont été déterminants dans les bons résultats obtenus par les projets visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé.

- ▶ L'Initiative régionale «**Amérique latine et Caraïbes** sans travail des enfants» est une plate-forme de coopération tripartite qui s'engage à atteindre la cible 8.7 des ODD dans la région. Elle compte plus de 30 pays membres et 14 représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs. Ce réseau permet le partage des connaissances, articule les efforts et coordonne les actions en vue de l'éradication du travail des enfants dans un cadre de dialogue social propice à une prise de décision par consensus. Dans le cadre du COVID-19, ce réseau a également contribué à suivre la situation du travail des enfants dans les pays membres et à adapter les ressources disponibles en termes de connaissances au contexte de crise et de résilience que nous connaissons aujourd'hui.
- ▶ Au **Brésil**, les organisations de travailleurs ruraux soutiennent la coordination et la mise en œuvre d'un projet visant à protéger les communautés contre l'exploitation du travail, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Les organisations d'employeurs offrent un soutien financier et une assistance technique, avec l'appui d'une université locale. La formation aux technologies et pratiques agricoles visant à améliorer la production des terres a permis d'augmenter considérablement les revenus des familles cibles.
- ▶ En **Haïti**, les partenaires sociaux participent activement à un projet de lutte contre le travail des enfants dans le travail domestique. Les organisations d'employeurs et de travailleurs font partie d'un comité tripartite chargé de réviser le code du travail, conformément aux conventions nos 138 et 182 de l'OIT. Les partenaires sociaux participent également à la révision de la liste des travaux dangereux pour les enfants et à la promotion des conventions pertinentes de l'OIT auprès de leurs membres. Les travailleurs participent activement aux campagnes visant à promouvoir la ratification de la convention no 189 sur les travailleurs domestiques, et les employeurs ont lancé un Réseau d'employeurs contre le travail des enfants.
- ▶ Au **Honduras**, les organisations d'employeurs jouent un rôle clé dans le projet «Lutter contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du café». Le Conseil hondurien des entreprises privées (COHEP) et l'Institut hondurien du café (IHCAFE) ont participé à la conception du projet et le mettent activement en œuvre. Cela comprend l'adaptation d'un système de conformité sociale pour la prévention et l'éradication du travail des enfants, ainsi que des activités de terrain pour la promotion de meilleures conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement du café.
- ▶ À **Madagascar**, les syndicats de la région Sava ont reçu une formation sur les droits de l'enfant, le travail des enfants et les principes et droits fondamentaux au travail. Ce fut l'occasion pour les syndicalistes de mettre en place la Fédération syndicale de la région Sava et, par la suite, de mener des actions de sensibilisation de leurs membres sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la vanille.
- ▶ Au **Myanmar**, la Fédération agricole et paysanne du Myanmar (AFFM) et l'Union internationale de l'agriculture alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration (UITA) ont été soutenues par le projet MyPEC de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants dans le pays, grâce à des actions de sensibilisation, au renforcement des capacités et à l'apport d'un soutien financier. L'AFFM-UITA a organisé plusieurs activités de formation pour les parents d'enfants vulnérables exposés au travail des enfants et ceux des enfants retirés du travail des enfants et les adolescents en âge légal de travailler. Ces formations ont permis aux familles de créer leur propre entreprise ou de trouver de meilleures alternatives d'emploi, au lieu de migrer comme elles le font habituellement pendant l'été pour travailler sur des projets de construction de routes dans le pays.
- ▶ Au **Bangladesh**, en **Inde** et au **Népal**, dans le cadre du programme Work in Freedom, les employeurs ont un rôle de catalyseur et de pivot dans la transformation des communautés. Ils éduquent et mobilisent les travailleurs sur les questions en lien avec la migration sûre des femmes. Les travailleurs associatifs jouent également un rôle important dans la promotion des droits des femmes, dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et dans l'amélioration des conditions des femmes et des filles à l'échelle de la communauté.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: [www.ilo.org/ipec-plus](http://www.ilo.org/ipec-plus).

**Afrique****Amériques****États arabes****Asie Pacifique****Europe et Asie centrale**

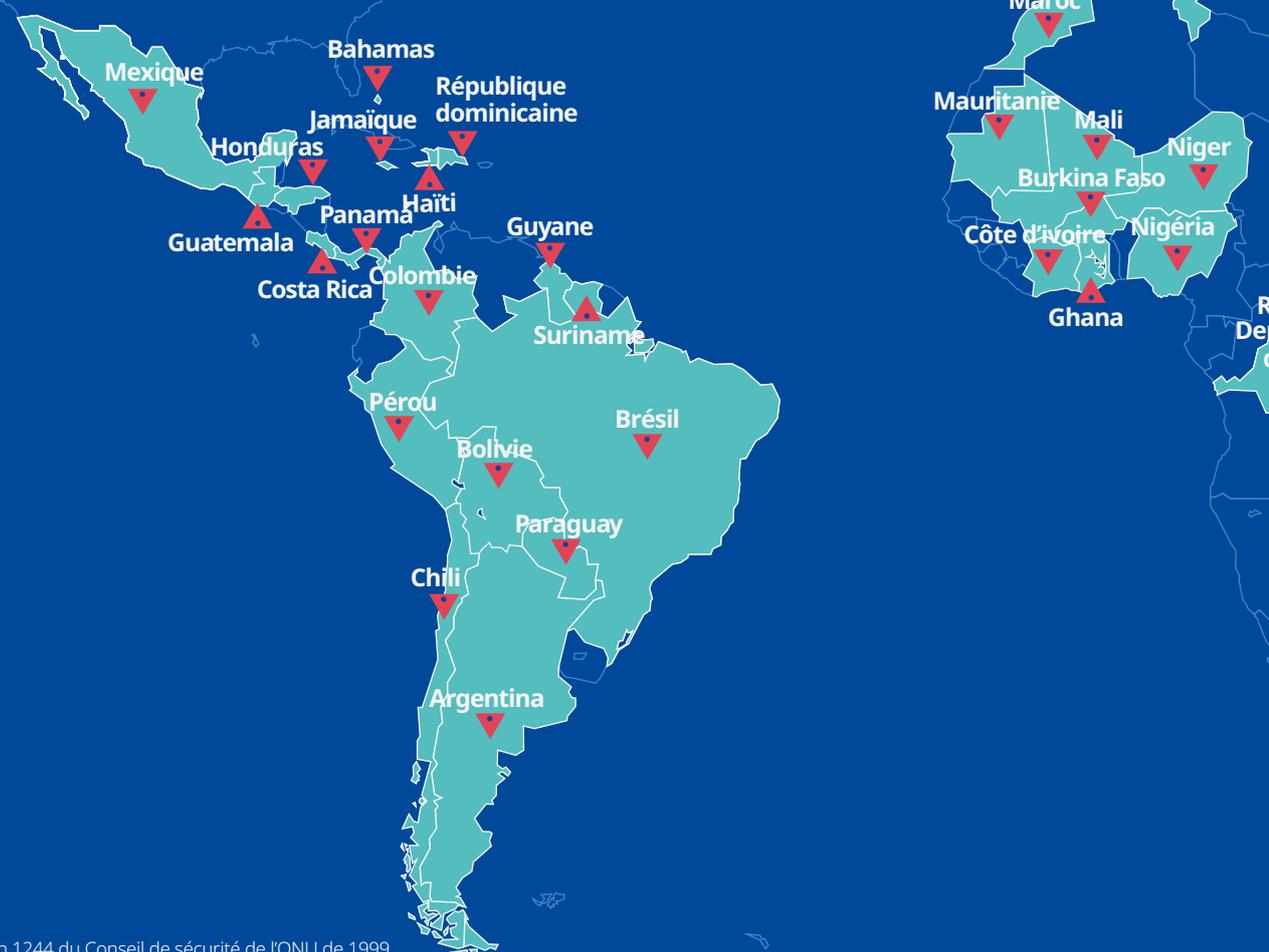
Burkina Faso  
Côte d'Ivoire  
Égypte  
Ghana  
Kenya  
Madagascar  
Malawi  
Mali  
Maurice  
Mauritanie  
Maroc  
Niger  
Nigéria  
République démocratique du Congo  
Tanzanie  
Tunisie  
Ouganda  
Zambie

Argentine  
Bahamas  
Bolivie  
Brésil  
Chili  
Colombie  
Costa Rica  
Guatemala  
Guyane  
Haïti  
Honduras  
Jamaïque  
Mexique  
Panama  
Paraguay  
Pérou  
République dominicaine  
Suriname

Arabie saoudite  
Irak  
Jordanie  
Liban  
Oman  
Qatar  
Syrie  
Yémen

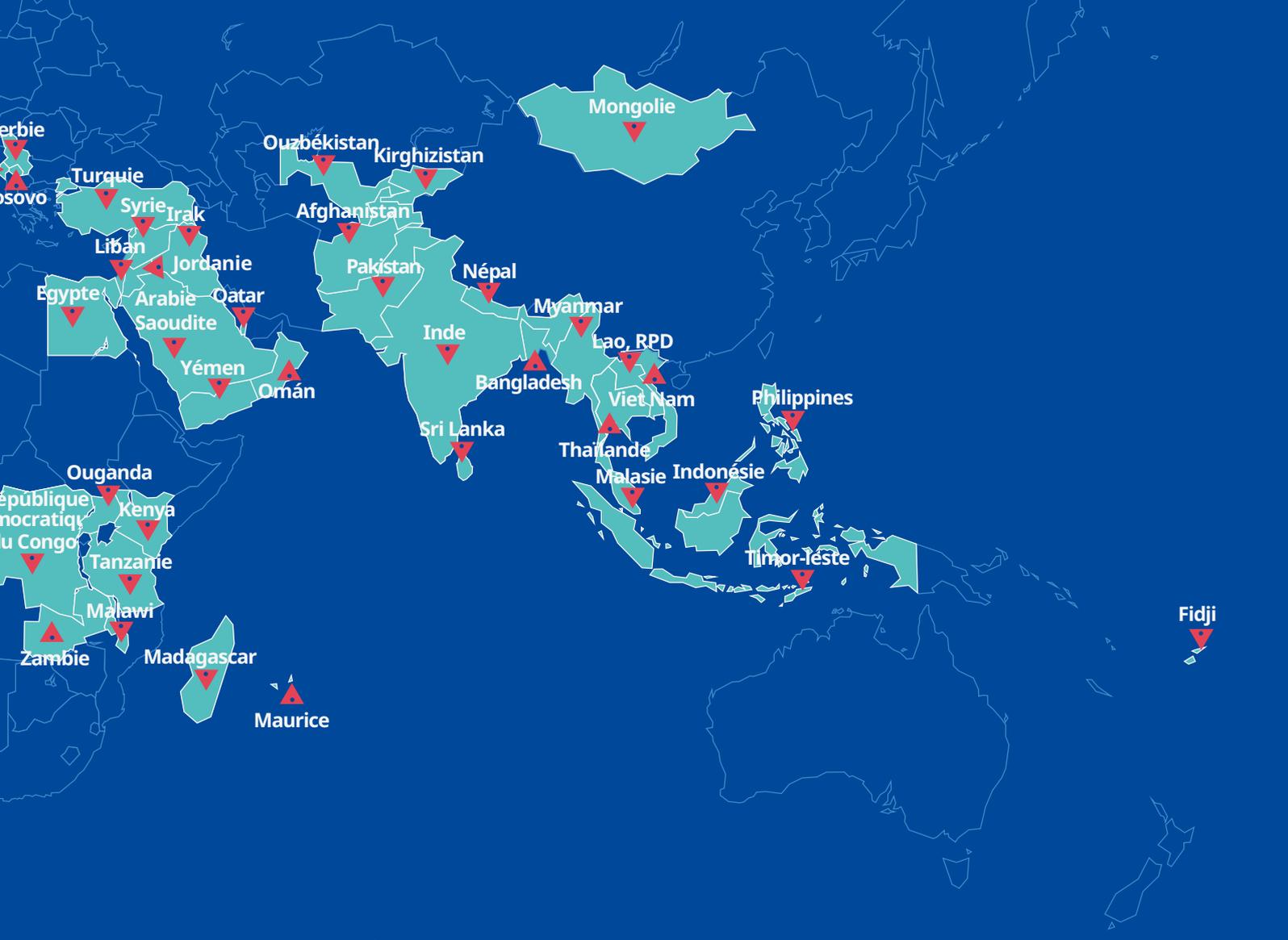
Afghanistan  
Bangladesh  
Fidji  
Inde  
Indonésie  
Lao, RPD  
Malaisie  
Mongolie  
Myanmar  
Népal  
Pakistan  
Philippines  
Sri Lanka  
Thaïlande  
Timor-Leste  
Viet Nam

Kosovo\*  
Kirghizistan  
Monténégro  
Ouzbékistan  
Serbie  
Turquie



\* Tel que défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU de 1999

# ▶ IPEC+ est opérationnel dans 66 pays



## ► IPEC+ travaille actuellement dans 66 pays en collaboration avec les gouvernements, les partenaires sociaux et divers acteurs dans la promotion de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

### ► Afghanistan

Soutien à la mise en œuvre d'un Plan d'action national sur le travail des enfants, y compris ses pires formes, adopté en 2018.

### ► Arabie Saoudite, Royaume d'

L'OIT fournira une assistance et un soutien techniques et renforcera les capacités du pays dans son soutien au Saudi Vision 2030 (plan Vision 2030). Cela comprend une évaluation de l'état actuel du travail des enfants au sein du Royaume et l'élaboration de stratégies et de mesures en vue de l'élimination du travail des enfants

### ► Argentine

Elaboration de cartographies de la vulnérabilité au travail des enfants au niveau des municipalités, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques de travail des enfants. Lutte contre le travail des enfants dans le secteur agricole en produisant des informations et en renforçant la capacité des parties prenantes du secteur. Augmentation de l'impact de la recherche pour promouvoir des actions contre le travail forcé dans le secteur de l'habillement.

### ► Bahamas

Renforcement des capacités et formation des agents du ministère du Travail sur l'inspection du travail des enfants. Soutien technique et conseil au ministère et au Comité national tripartite dans la mise en œuvre des actions pour le développement d'une Politique nationale contre le travail des enfants (2019-2020).

### ► Bangladesh

Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes nationales pour soutenir la mise en œuvre de la Politique nationale d'élimination du travail des enfants de 2010, ainsi que du Plan d'action national (2012-2016), dans le but d'abolir le travail dangereux des enfants d'ici à 2021 ainsi que toutes les formes de travail des enfants à l'horizon 2025.

### ► Bolivie

Renforcement des stratégies préventives en matière de travail des enfants, et de travail adolescent autorisé, grâce au respect du droit du travail et du développement d'un Plan d'action national.

### ► Brésil

Création d'un observatoire numérique sur le travail des enfants et le travail forcé, avec des informations sur 5 570 municipalités, afin de contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et du travail forcé. Mise au point d'un système de suivi et d'assistance technique au gouvernement pour le suivi du plan d'action contre le travail forcé.

### ► Burkina Faso

Renforcement des capacités des parties prenantes nationales et locales de la chaîne de valeur du coton, du textile et

de l'habillement, pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé grâce au renforcement du cadre juridique, à une meilleure sensibilisation et davantage d'actions de la part des producteurs de coton, des entreprises d'égrenage et des autorités locales, et d'approches innovantes pour attirer les enfants non scolarisés vers les écoles dans les zones de production.

### ► Chili

Élaboration de cartes locales de la vulnérabilité au travail des enfants à l'échelle municipale, pour chacune des 16 régions, par application du modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Mise au point d'une deuxième enquête nationale sur le travail des enfants. Mise en œuvre de la stratégie sur le travail des enfants «Crece Felices» (Grandir heureux) avec la participation des mandants tripartites et de la société civile. Le Chili est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ► Colombie

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 23 départements, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

### ► Costa Rica

Développement d'une stratégie pilote locale dans la province de Limon.

### ► Côte D'ivoire

Renforcement des capacités des mandants afin qu'ils puissent mieux contribuer aux efforts nationaux de lutte contre le travail des enfants. Promotion de l'accès aux mécanismes de protection sociale, y compris la couverture maladie universelle, de manière à réduire la vulnérabilité des ménages. Développement de solutions innovantes au niveau local pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants. Contribution à la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants.

### ► Égypte

Renforcement des capacités des mandants pour lutter contre le travail des enfants et leur apporter du soutien pour la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et d'aide aux familles (2018-2025). Participation à l'élimination du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du coton.

### ► Fidji

Soutien à Fidji dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale et d'un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants et des pires formes de travail des enfants, ce qui passe par la révision de la législation et des efforts de sensibilisation. Recherches sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. Soutien à Fidji dans la création du «Pacific Pathfinder Resource Hub» (Pôle de ressources pionnier du Pacifique) pour tester des systèmes innovants d'inspection du travail, de recherche et de gestion des données, des politiques et des programmes destinés à éradiquer le travail des enfants,

le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Fidji est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Ghana 🌐

Renforcement de la capacité des acteurs nationaux et locaux à réduire le travail des enfants et à améliorer les conditions de travail dans les mines d'or artisanales et à petite échelle (ASGM), ce qui passe par une application renforcée des lois et des politiques relatives aux ASGM, la mise en relation des populations vulnérables des ASGM avec les services sociaux et la mise au point de systèmes de suivi dans les chaînes d'approvisionnement des ASGM. Le Ghana est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Guatemala 🌐

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 22 départements, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Le Guatemala est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Guyane

Renforcement des capacités du personnel du département de Travail, Santé et Sécurité au travail (du ministère de la Protection sociale), sur l'inspection du travail des enfants, y compris par le développement de programmes de formation, de manuels, d'évaluations et d'autres ressources organisationnelles spécifiques au pays pour son utilisation à l'échelle nationale. Soutien au lancement et à la dissémination des politiques en matière de travail des enfants; soutien aux formations au niveau national sur l'inspection du travail des enfants.

### ▶ Haïti

Actions en vue de l'adoption d'un Plan d'action national sur le travail des enfants et de la liste des travaux dangereux pour les enfants, telles que l'autonomisation de 70 garçons et filles qui ont pris l'initiative d'élaborer leur propre liste de travaux dangereux et de défendre sa validation auprès du ministre du Travail et des Affaires sociales.

### ▶ Honduras 🌐

Mise en œuvre d'une stratégie de prévention et d'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du café avec l'aide de l'organisation des employeurs et de l'Institut national du café du Honduras. Le Honduras est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Inde

Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du Projet national sur le travail des enfants, grâce à des plans d'action et de recherches au niveau des États, des enquêtes et de la cartographie sur l'analyse et les outils sur le travail des enfants. Promotion des principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement du coton. Approche intégrée pour réduire la vulnérabilité à la traite des femmes et des filles dans les pays d'origine d'Asie du Sud (Bangladesh, Inde et Népal) et dans des pays de destination sélectionnés (Inde, Jordanie et Liban); et amélioration des régulations et des pratiques de recrutement avec le ministère du Travail et de l'Emploi, les syndicats et les agences de recrutement.

### ▶ Indonésie

Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et local, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'abolition des pires formes de travail des enfants de 2002, devenu «Feuille de route vers un pays sans travail des enfants d'ici à 2022». Mise en place de programmes destinés à améliorer la base de

connaissances et la sensibilisation sur le travail des enfants.

### ▶ Irak

En partenariat avec le Programme européen de développement régional et de protection (RDPP) et avec l'aide de son financement, l'OIT mettra en œuvre des activités visant à cibler les pires formes de travail des enfants parmi les personnes déplacées, les réfugiés et les membres vulnérables des communautés d'accueil en Irak.

### ▶ Jamaïca

Renforcement des capacités au sein du ministère du travail et de la sécurité sociale par la formation de formateurs sur l'inspection du travail des enfants et développement de formations, manuels, évaluation et autres ressources spécifiques à chaque pays pour la reproductibilité de la formation nationale. Mise en œuvre du modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

### ▶ Jordanie

Déploiement du Cadre national sur l'élimination du travail des enfants au niveau municipal, l'accent étant mis sur les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent, et amener les gouvernements et les acteurs de la société civile à travailler ensemble pour lutter contre le travail des enfants. Stratégie axée sur la promotion de mesures destinées à prévenir les formes inacceptables de travail, à la fois pour les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent. Collaboration avec les syndicats, les usines et les marques internationales du secteur de l'habillement pour renforcer les droits des travailleurs migrants et assurer le recours à des pratiques de recrutement équitable.

### ▶ Kenya

Renforcement de la capacité des gouvernements à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, l'atteinte au droit à des conditions de travail acceptables grâce à une approche plurisectorielle et modernisation du comité directeur national sur le travail des enfants et les comités de comté sur le travail des enfants.

### ▶ Kosovo\*

Appui à la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2021 de la Stratégie sur les droits de l'enfant 2019-2023. Il sera axé principalement sur l'amélioration du suivi de la prévalence du travail des enfants, le rôle de la protection sociale et de l'éducation dans la prévention et la protection des enfants contre le travail des enfants et une meilleure application des lois et des politiques en matière de travail des enfants.

### ▶ Kirghizistan

L'intégration des questions relatives au travail des enfants dans le développement des cadres politiques a facilité la transition vers des systèmes de protection de l'enfance qui gèrent ce problème. Développement et renforcement d'un système complet de protection juridique de l'enfance, servant de base à une réponse efficace aux questions liées aux enfants, y compris le travail des enfants.

### ▶ Lao, RDP

Soutien à l'examen et à la révision du Plan d'action national sur le travail des enfants.

### ▶ Liban

Élaboration d'initiatives artistiques et culturelles de sensibilisation et promotion de la lutte contre le travail des enfants; lancement du Chœur national contre le travail des enfants. Développement d'une stratégie axée sur la promotion de mesures destinées à prévenir les formes inacceptables de travail, à la fois pour les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent.

\* Tel que défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU de 1999.

## ▶ Madagascar 🌐

Réduction de la prévalence du travail des enfants dans les zones de culture de la vanille situées dans la région Sava. Le Madagascar est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Malaisie

Amélioration de la connaissance du Protocole et de la Recommandation de l'OIT sur le travail forcé et renforcement de la capacité du gouvernement à réguler les procédures et les frais de recrutement afin de réduire les vulnérabilités au travail forcé. Développement des Plans d'action nationaux sur le travail des enfants et le travail forcé.

## ▶ Malawi 🌐

Réduction du travail des enfants et du manque de travail décent grâce à l'amélioration de l'éducation, l'autonomisation économique et la mobilisation sociale des communautés vivant de la culture du tabac et, par le biais d'un cadre réglementaire amélioré, le renforcement des capacités et la promotion du dialogue social parmi les organisations d'employeurs, de travailleurs et d'exploitants agricoles. Le Malawi est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Mali

Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux tout au long des chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement afin de lutter contre le travail des enfants et le travail forcé par le biais d'un cadre juridique et réglementaire renforcé, d'une plus grande sensibilisation et des mesures de plus grande ampleur de la part des producteurs de coton, des sociétés d'égrenage du coton et des autorités locales, et des approches innovantes pour encourager les enfants non scolarisés des zones de production du coton à aller à l'école.

## ▶ Maroc 🌐

Sensibilisation à la composante «enfants» de la Loi 19-12 sur le travail domestique, et mobilisation sociale pour la lutte contre le travail domestique des enfants. Renforcement des capacités nationales pour l'intervention et la coordination de la lutte contre le travail domestique des enfants. Assistance technique pour renforcer la protection et la prévention contre le travail domestique des enfants. Le Maroc est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Maurice

Accroître l'impact de la recherche pour mobiliser les efforts contre le travail forcé dans le secteur de l'habillement.

## ▶ Mauritanie 🌐

Soutien à la mise en œuvre de la Loi 2015-31 sur la criminalisation de l'esclavage et sanctions visant les pratiques d'esclavage. Mise à disposition des procédures de protection et de recours aux victimes identifiées grâce au renforcement de capacités des institutions, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la société civile. Mise en place d'une plateforme multimédia numérique sur le travail des enfants. La Mauritanie est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Mexique 🌐

Mise en œuvre d'une phase de suivi sur la base des résultats des cartes de risque de travail des enfants pour la conception d'une politique de prévention locale au niveau municipal à Tuxtla Gutierrez, dans l'État du Chiapas. Le Mexique est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Mongolie

Renforcement des capacités dans le domaine du travail forcé et du travail des enfants. Soutien à apporter à une analyse des lacunes concernant le Protocole P29.

## ▶ Monténégro

Évaluation du cadre juridique actuel sur le travail des enfants dans le pays; élaboration et adoption de la liste des professions dangereuses pour les enfants; renforcement des

capacités de ceux qui sont impliqués dans l'identification, le traitement et la lutte contre le travail des enfants et de ceux qui offrent des services de soutien aux personnes touchées par le travail des enfants; et élaboration de la feuille de route pour l'élimination du travail des enfants dans le pays.

## ▶ Myanmar

Renforcement des capacités et aide apportée au pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national sur l'élimination du travail des enfants et des travaux dangereux et des mesures visant à encourager la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum. Aide apportée au pays dans la mise en place d'un mécanisme national de traitement des plaintes relatives au travail forcé.

## ▶ Népal 🌐

Nouvelle loi sur le travail de 2017, définissant le travail forcé comme une infraction pénale et contenant des dispositions destinées à protéger les victimes et à sanctionner les auteurs d'infractions. Rédaction du deuxième Plan directeur national sur le travail des enfants (2018-2028). Création de couloirs de recrutement équitable vers le Qatar et la Jordanie pour réduire les vulnérabilités au travail forcé. Renforcement des capacités des agences d'emploi privées et des autres acteurs pour mettre en œuvre des pratiques de recrutement équitable. Le Népal est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Niger

Renforcement de la communication sur les initiatives de lutte contre l'esclavage traditionnel grâce aux médias et universités.

## ▶ Nigeria 🌐

Appui à l'enquête nationale sur le travail des enfants et à l'élaboration d'un nouveau plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants de sorte qu'il couvre les chaînes d'approvisionnement mondiales. Intégration des dispositions relatives au travail des enfants dans les cadres juridiques du ministère du Développement des Mines et de la Sidérurgie et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Renforcement du mécanisme de contrôle du travail des enfants au niveau des États et des communautés. Renforcement des capacités du personnel de l'Unité nationale chargée du travail des enfants, du bureau chargé du travail des enfants au sein du ministère des Mines et de la Sidérurgie et de celui de l'Agriculture et du Développement rural. Le Nigeria est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## ▶ Oman

Recrutement équitable et travail décent pour les travailleuses migrantes. Amélioration de la gouvernance du travail, conformément aux normes internationales du travail, en mettant l'accent sur les principes et droits fondamentaux au travail.

## ▶ Pakistan

Depuis 1994, renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour prévenir et éliminer le travail des enfants aux niveaux fédéral, provincial et à celui des districts, dans des secteurs tels que la fabrication de ballons de football, le tissage de tapis, la pêche en haute mer, les travaux domestiques, l'extraction de charbon et le ramassage de chiffons, ainsi que dans les zones touchées par des tremblements de terre. Élimination du travail des enfants et de la servitude pour dettes dans le cadre de programmes intégrés dans le secteur des briqueteries au niveau des provinces et des districts. Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne de valeur du coton.

## ▶ Panama

Mise en œuvre de méthodologies novatrices pour promouvoir la transition du travail autorisé des adolescents à l'emploi des jeunes.

### ▶ Paraguay

Mise en œuvre de mesures visant à remédier aux déficits de travail décent dans la chaîne d'approvisionnement du coton, en mettant l'accent sur le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Mise en application de la stratégie de lutte contre le travail des enfants au niveau local.

### ▶ Pérou

Elaboration de cartographies de la vulnérabilité au travail des enfants au niveau des municipalités de chacun des 25 départements, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques de travail des enfants. Elaboration d'une politique nationale en matière de traite des êtres humains et mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux contre la traite des êtres humains grâce au renforcement des capacités du système de justice pénale. Le Pérou est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Philippines

Renforcement des capacités des parties prenantes locales, nationales et interrégionales aux niveaux législatifs et politiques, en vue de réduire le travail des enfants et d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or, dans la chaîne d'approvisionnement comme dans les communautés minières rurales. Création de couloirs de recrutement équitable vers le Qatar et Hong Kong pour réduire les vulnérabilités au travail forcé. Collaboration avec les parties prenantes clés afin d'assurer une mise en place efficace des pratiques de recrutement équitable.

### ▶ Qatar

Mise en œuvre d'un pilier dédié au travail forcé et à la traite des êtres humains dans le cadre du premier programme de coopération technique sur les questions liées au travail.

### ▶ République démocratique du Congo

Renforcement des capacités des parties prenantes nationales pour éliminer le travail des enfants dans le secteur du cobalt. Développement de stratégies de communication et de sensibilisation pour améliorer la sensibilisation au niveau national, provincial et local. Coordination des efforts des parties prenantes et soutien aux systèmes de suivi et de réparation du secteur privé pour promouvoir une chaîne de valeur du cobalt responsable dans le pays.

### ▶ République dominicaine

Mise en œuvre de mesures visant à lutter contre le travail des enfants et à améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole, notamment par l'application de la législation du travail et le renforcement des capacités du ministère du travail à cette fin.

### ▶ Serbie

Création de la première Feuille de route nationale pour l'élimination du travail des enfants (2018-2022). Élaboration d'une liste des travaux dangereux pour les enfants.

### ▶ Syrie

Protection des enfants touchés par le conflit contre les pires formes de travail des enfants, en intégrant les questions relatives au travail des enfants dans les espaces accueillant des enfants, en formant les fonctionnaires gouvernementaux et les acteurs de la protection de l'enfance, et en offrant des opportunités de formation professionnelle aux adolescents.

### ▶ Sri Lanka

Révision de la liste des travaux dangereux; soutien à la mise en œuvre de la Politique nationale sur le travail des enfants; et développement et dissémination d'une méthodologie pour la coordination locale des «zones libres de travail des enfants», basée sur des modèles existants dans les provinces.

Renforcement des capacités institutionnelles pour combattre la traite d'êtres humains. Le Sri Lanka est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Suriname

Achèvement et lancement du rapport de l'Enquête sur le travail des enfants de 2017 (axée sur les zones côtières et rurales). Consultations à l'échelle nationale, rédaction et finalisation du Plan d'action national sur le travail des enfants. Assistance technique et conseils à la Commission nationale reconstituée pour l'élimination du travail des enfants.

### ▶ Thaïlande

Assistance technique dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la pêche thaïlandaise et en faveur de la ratification du Protocole relatif au travail forcé (P29), ratifié en 2018. Élaboration et mise en œuvre de politiques de gestion des migrations, de protection des travailleurs migrants et de lutte contre la traite des êtres humains. Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et provincial en vue de la première enquête nationale sur le travail des enfants de 2018.

### ▶ Tanzanie

Soutien politique et assistance technique aux mandants tripartites de l'OIT et à d'autres acteurs clés dans la lutte contre le travail des enfants et d'autres déficits de travail décent dans le secteur du tabac, ce qui passe par la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'élimination du travail des enfants et du Plan d'action national sur la violence contre les femmes et les enfants (NPA VAWC).

### ▶ Timor-Leste

Renforcement des capacités nationales et institutionnelles d'élimination du travail des enfants grâce à des études et une enquête nationale sur le travail des enfants, la révision de la législation et l'élaboration d'une liste des travaux dangereux interdits aux enfants, tout en renforçant la capacité de la Commission nationale contre le travail des enfants (CNTI) et des organismes chargés de l'application de la loi à mettre en œuvre des programmes d'élimination du travail des enfants.

### ▶ Tunisie

Révision du cadre légal et amélioration des mécanismes de coordination institutionnelle dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants. Soutien aux mandants, principalement les services d'emploi publics et les syndicats, pour une meilleure protection des droits des travailleurs migrants, depuis et vers la Tunisie, tout au long du processus migratoire. Soutien à l'Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI) par la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de communication d'informations de qualité sur les questions de travail forcé. La Tunisie est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Turquie

Mise en œuvre d'un projet de partenariat public-privé en collaboration avec le ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux pour l'élimination du travail des enfants dans la récolte saisonnière de la noisette, grâce au renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et local pour une mise en œuvre efficace de politiques pertinentes.

### ▶ Ouganda

Amélioration de l'engagement au niveau national et renforcement du dialogue social pour combattre le travail des enfants et les autres manques de travail décent dans les provinces productrices de tabac sélectionnées (Hoima, Arua et Gulu). L'Ouganda est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Ouzbékistan

Application des droits au développement: supervision du

travail des enfants et du travail forcé assuré pendant la récolte du coton. Renforcement des partenariats sociaux pour la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail.

### ▶ Viet Nam 🌐

Renforcement des capacités et soutien apporté au pays dans la mise en œuvre du Plan d'action national sur la prévention et la réduction du travail des enfants (2016-2020), par la diffusion d'informations, la création de partenariats, l'appui à la deuxième enquête nationale sur le travail des enfants, la révision de la législation nationale et l'offre de services directs aux familles et aux enfants vulnérables. Le Viet Nam est un pays pionnier de l'Alliance 8.7.

### ▶ Yemen

Prévention du recrutement d'enfants et de jeunes dans le conflit armé, et réintégration des enfants formellement associés au conflit dans les provinces de Sanaa, Hajjah et Lahj pour contribuer à la stabilisation et à la sécurité. Accès accru aux services et aux infrastructures pour l'intégration sociale et

économique. Les enfants anciennement associés aux forces et groupes armés et les autres enfants menacés de recrutement, et ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi, seront réintégrés grâce à l'acquisition de compétences utiles pour améliorer leur accès à des emplois offrant des conditions de travail et des salaires décents.

### ▶ Zambie

Réduction du travail des enfants grâce à l'amélioration des services et des opportunités éducatives, l'autonomisation économique et la mobilisation sociale des communautés vivant de la culture du tabac et, par le biais d'un cadre réglementaire amélioré, le renforcement des capacités et du développement institutionnel pour soutenir le Plan d'action national sur l'élimination du travail des enfants.

## Au niveau régional

### ▶ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La Politique de l'enfance de la CEDEAO de 2009, révisée et adoptée par le conseil des ministres le 25 janvier 2019, couvre 4 groupes de droits des enfants: survie, développement, protection et participation. La CEDEAO va mettre en œuvre son Cadre stratégique pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance, pour prévenir et répondre à la violence, aux abus et à l'exploitation subis par les enfants en Afrique de l'Ouest (2018-2030), en formant les États membres à la mise en œuvre de ce cadre grâce à l'utilisation des lignes directrices développées. Le Plan d'action régional de 2012 sur l'élimination du travail des enfants va être révisé et les modules de formation sur la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé, seront disséminés pour être utilisés dans la région.

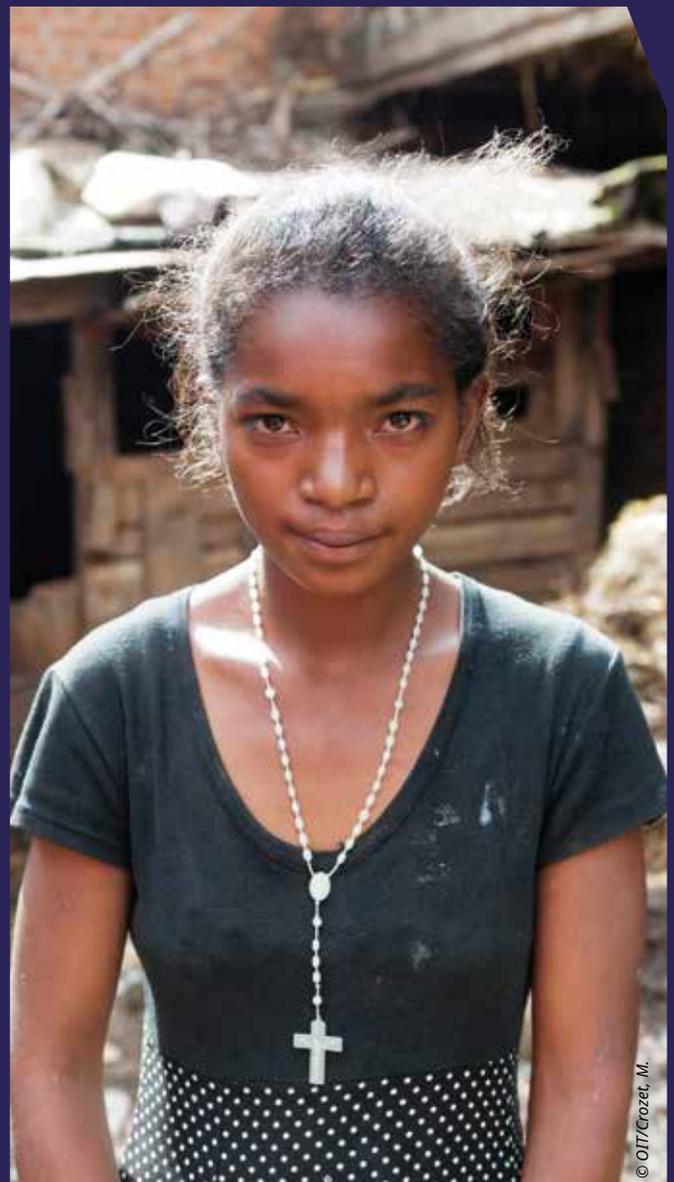
### ▶ Initiative Sud Asiatique pour mettre fin à la violence contre les enfants (SAIEVAC)

Renforcement de la coordination régionale et de l'apprentissage sur les questions relatives au travail des enfants grâce au Plan d'action régional sur le travail des enfants et l'Alliance 8.7, avec une attention particulière aux secteurs spécialement touchés, tels les briqueteries.

### ▶ Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes libres de travail des enfants

*(Plateforme de coopération tripartite regroupant 30 pays)*

Mise en œuvre du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants dans 13 pays, un outil statistique qui identifie les territoires vulnérables au travail des enfants et qui estime la pertinence des facteurs de risque, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL). Début de la seconde phase de conception de politiques locales de prévention, basées sur les résultats des cartographies de risques en Argentine, au Chili et au Mexique. Élaboration d'une étude régionale sur le travail des enfants dans l'agriculture (OIT et FAO), et d'une étude sur les inégalités et le travail des enfants (OIT et CEPAL). Aux Caraïbes, renforcement des capacités institutionnelles grâce à des webinaires thématiques en ligne sur les questions de genre et celles relatives au travail des enfants.



# Résultats de la Thaïlande: Donner aux travailleurs les moyens de défendre leurs droits

Une approche proactive et participative pour donner aux travailleurs les moyens de défendre leurs droits.

Sous la pression internationale et l'attention des médias mondiaux sur les abus de travail et l'exploitation systématique dans l'industrie de la pêche en Thaïlande, le gouvernement thaïlandais a procédé à plusieurs réformes du travail pour mettre un terme aux graves abus dans le secteur, y compris la ratification du Protocole de l'OIT de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930 (P29) et la convention (n° 188) de l'OIT sur le travail dans la pêche, 2007.

Bien que le gouvernement thaïlandais ait fait des progrès significatifs, de nombreux défis restent à relever, notamment en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs migrants. La loi thaïlandaise de 1975 sur les relations de travail, qui interdit aux travailleurs migrants de constituer des syndicats, aggrave encore le problème, car elle supprime leurs droits d'organisation et de négociation collective. Le pays doit également ratifier les conventions n° 87 et n° 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, toutes deux essentielles à la protection des droits des travailleurs.

Près de 90 pour cent des 60 000 pêcheurs du secteur sont des migrants originaires du Myanmar et du Cambodge, la plupart ne connaissant pas ou peu les droits des travailleurs et étant vulnérables à diverses formes d'abus et d'exploitation, notamment le travail forcé et la servitude pour dettes. Sans les droits fondamentaux à la liberté d'association et à la négociation collective, les problèmes liés au travail parmi les travailleurs migrants dans l'industrie de la pêche thaïlandaise persisteront.

Avec le soutien du projet de l'OIT « Ship to Shore Rights » (Des droits en mer comme à terre), financé par l'Union européenne, la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) a créé le Réseau pour les droits des pêcheurs (FRN) dans le but d'instaurer un syndicat démocratique et représentatif des pêcheurs en Thaïlande pour lutter contre les abus et l'exploitation dans l'industrie de la pêche thaïlandaise.

«Auparavant, je ne connaissais pas mes droits en tant que travailleur ni les autres lois se rapportant à mon travail. Avec l'aide du Réseau pour les droits des pêcheurs, j'en ai appris davantage sur mes droits et je suis désormais capable de les faire valoir. J'aimerais encourager mes frères qui travaillent ou qui viennent travailler en Thaïlande à adhérer au FRN afin que nous puissions tous

bénéficier des droits qui sont les nôtres», M. Chan Myae Aung, ancien pêcheur et actuel organisateur du FRN.

Lancé en 2017, l'ITF/FRN a peu à peu établi des relations et gagné la confiance des pêcheurs migrants en organisant des activités de formation et des ateliers et en faisant don de trousseaux de premiers secours, tout en recrutant parmi les pêcheurs des organisateurs et des dirigeants qu'il responsabilisait afin qu'ils puissent atteindre d'autres pêcheurs migrants. Ces représentants de pêcheurs ont participé à plusieurs réunions et dialogues, comme par exemple la plate-forme provinciale tripartite+ de l'OIT ou les réunions du Comité directeur du projet, qui leur ont permis de partager les expériences qu'ils ont vécues et les problèmes qu'ils ont rencontrés et de tenter de résoudre les préoccupations des pêcheurs migrants. M. Chan Myae Aung a participé à certaines de ces réunions pour promouvoir le travail décent pour les pêcheurs migrants.

L'ITF/FRN a adopté une attitude plus volontariste et une démarche plus participative afin que les travailleurs disposent des moyens nécessaires pour défendre leurs droits. Ainsi, les pêcheurs ont pu réduire progressivement le déséquilibre des pouvoirs entre les travailleurs et les employeurs, navire par navire, et un réseau solide d'organiseurs/dirigeants syndicaux de pêcheurs a été créé pour que chacun puisse rester attentif aux autres.

L'ITF/FRN, qui compte aujourd'hui parmi ses membres plus de 3 000 pêcheurs migrants, ne cesse de croître. Avec l'appui de partenaires juridiques, l'ITF/FRN a aidé de nombreux pêcheurs à se défendre en cas de litiges d'ordre juridique et a continué à informer les pêcheurs sur leurs droits à défendre de meilleures conditions de travail.



© Anyamane Tabimisi, OIT, Projet «Ship to Shore».

## ► **Témoignage** des Philippines: Obtenir une éducation de base par le biais d'une expérience alternative d'apprentissage

Camarines Norte est une province des Philippines où les risques de catastrophes naturelles sont élevés à cause des dangers qu'entraînent les changements climatiques. Chaque année, des typhons accompagnés de forts vents provoquent des inondations et des glissements de terrain, d'où une pauvreté qui pousse les gens à passer de l'agriculture au travail dans des mines d'or à petite échelle.

L'une de ces mines d'or boueuses et chargées de mercure constitue «l'aire de jeux» d'Archie. Au début, Archie, qui a commencé à travailler dans une mine d'or à l'âge de 11 ans, croyait que chercher de l'or était juste un jeu avec ses amis.

Alors que la majorité des enfants portent leur sac à dos pour aller à l'école, Archie se servait de son dos pour porter des sacs de minerai, qui pesaient presque 45 kilogrammes, soit plus que son propre poids. Archie gagnait 100 pesos philippins (moins de 2 dollars É.-U.) et travaillait entre 8 et 12 heures par jour.

Un jour, la mine a été frappée par un glissement de terrain important, dû aux fortes pluies; cela a tué et blessé plusieurs mineurs. Aujourd'hui, la mine d'or n'est plus le symbole d'amusement, mais plutôt celui de la crainte, la souffrance et l'agonie.

Les enfants comme Archie mettent leur santé et leur vie en danger en pratiquant une activité minière dangereuse, et aujourd'hui illégale, appelée «compressor mining» (extraction minière à compresseur). Les enfants se fauillent dans des entrées étroites pour creuser à l'aveugle afin de trouver de l'or dans des puits souterrains profonds, souvent sous l'eau, respirant à l'aide de tuyaux reliés à des compresseurs qui fonctionnent au diesel. Parfois, les puits s'effondrent et les enfants sont alors exposés à des produits chimiques toxiques.

Seul fils d'une fratrie de trois enfants, Archie n'a pas eu d'autre choix que d'aider sa famille. À cause de la pauvreté, le travail dans les mines d'or est un mode de vie normal pour sa famille, et ce, de génération en génération.

Archie, aujourd'hui âgé de 17 ans, participe actuellement au Système alternatif d'apprentissage, système parallèle d'apprentissage mis en place aux Philippines, qui lui offre une

possibilité pratique de mener jusqu'au bout son éducation de base. Il trouve cela difficile car il a du mal à lire et à écrire. Cependant, Archie sait qu'avoir une bonne éducation l'aidera à trouver un travail décent.

«Je suis prêt à saisir et à accepter n'importe quelle possibilité qui m'est offerte. Je me suis rendu compte que plus on a de l'instruction, plus les options de carrière sont meilleures. J'espère seulement qu'il n'est pas trop tard pour moi», conclut Archie.

*«J'ai oublié ce qu'était l'école quand j'ai commencé à gagner de l'argent. Au début, je pensais que c'était amusant de travailler dans la mine d'or. Mes amis et moi, on jouait à des jeux et on se lançait de la boue», dit Archie*



L'OIT, en partenariat avec BAN Toxics, met en œuvre le projet «Convening stakeholders to develop and implement strategies to reduce child labour and improve working conditions in artisanal and small-scale gold mining» (Mobilisation des parties prenantes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies visant à réduire le travail des enfants et à améliorer les conditions de travail dans les mines d'or artisanales ou à petite échelle) (projet CARING Gold Mining). Le projet a pour objectif de traiter les causes profondes du problème, à savoir la pauvreté, la vulnérabilité et l'absence de reconnaissance officielle de ce type de travail. Le projet CARING Gold Mining est financé par le ministère américain du Travail (USDOL) en vertu de l'accord de coopération numéro IL-28105-15-75-K-11 (GLO/15/30/USA). Les coûts imputables à ce projet sont financés par des fonds fédéraux, pour un montant total de 5 000 000 de dollars E.-U. Cette publication ne reflète pas nécessairement les vues ou les politiques de l'USDOL, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas pour autant que le gouvernement des États-Unis y adhère.

# Résultats de l'Ouzbékistan: Elimination of Child Labour and forced labour in the cotton sector

La majeure partie du travail des enfants et du travail forcé a été éliminée des champs de coton.

Grâce à deux projets de l'OIT mis en œuvre dans le pays, en 2018, 93 pour cent des personnes concernées travaillaient volontairement et bénéficiaient de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires.

La récolte du coton en Ouzbékistan donne lieu au recrutement temporaire le plus élevé au monde, avec quelque 2,6 millions de personnes récoltant le coton chaque année. Les terres dédiées à la culture du coton ont été réduites, mais les récoltes constituent encore une source de revenus importante, en particulier pour les femmes en zones rurales. Cependant, certains craignaient que cette activité ne donne lieu à des instances de travail forcé et de travail des enfants.

En 2018, 93 pour cent des personnes travaillant dans la récolte du coton travaillaient volontairement. Si le recrutement systématique d'étudiants, d'enseignants, de médecins et d'infirmières est pratiquement inexistant maintenant, celui de membres du personnel d'organismes, de bureaux et d'entreprises d'État existe toujours dans certains lieux. Certains parmi eux ont indiqué qu'ils auraient préféré ne pas travailler à la récolte du coton, mais qu'ils l'ont fait pour ne pas avoir d'ennuis avec leur employeur. D'autres ont fait savoir qu'ils participaient volontairement à la récolte du coton en raison des meilleurs salaires et des primes qu'ils recevaient.

## ► La mise en œuvre du Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) en Ouzbékistan

Le Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD), qui a débuté en 2015, a permis de renforcer le partenariat social dans le pays afin d'assurer la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, de favoriser les possibilités d'emploi décent et d'améliorer les conditions de travail ainsi que la protection sociale. L'analyse détaillée et les recommandations établies sur la base des recherches sur le travail forcé menées dans ce contexte ont donné lieu à des activités de sensibilisation et de formation sur les mesures nécessaires pour éradiquer le travail forcé dans la récolte du coton, concernant notamment les salaires, les conditions de travail et les relations professionnelles. Ce programme a facilité la ratification par l'Ouzbékistan, en décembre 2017, de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

## ► Surveillance par une tierce-partie

Depuis 2013, le BIT surveille le recours au travail des enfants dans la culture du coton, grâce à un accord conclu avec le gouvernement ouzbek et des organisations d'employeurs et de travailleurs. En 2015, il a mené une surveillance à la fois du travail forcé et du travail des enfants, dans le cadre d'un accord avec la Banque Mondiale. En 2018, les experts du BIT ont réalisé 11 000 interviews, non accompagnées et non annoncées, dans toutes les provinces du pays, auprès de cueilleurs de coton et autres personnes travaillant dans la récolte du coton, dans le but de dresser une image de la situation sur le terrain.

## ► Augmentation des salaires pour les cueilleurs de coton

Le gouvernement ouzbek a entrepris un certain nombre de réformes, dont une augmentation des salaires des cueilleurs de coton, et a introduit une échelle de rémunération différenciée par laquelle les cueilleurs reçoivent une rémunération supérieure par kilogramme de coton cueilli à la fin de la récolte, lorsque les conditions sont moins favorables. La structure salariale a été à nouveau révisée en 2018 afin d'encourager la mobilité en récompensant ceux qui acceptent de participer à la cueillette dans des districts où la population est moins dense et où la production est inférieure.

## ► Permanences téléphoniques du gouvernement

En 2018, le gouvernement a traité plus de 2 500 cas signalés par les permanences téléphoniques. Dans certains cas, les «Hokims» (maires) et les directeurs d'établissements ont été sanctionnés pour avoir enfreint les droits des travailleurs; parmi les sanctions imposées, on citera des licenciements, des rétrogradations et des amendes.

## ► Voie à suivre

Depuis 2015, l'OIT met en œuvre, avec le gouvernement ouzbek, un PPTD destiné à renforcer les politiques d'emploi et de recrutement, l'inspection et l'administration du travail, le droit du travail, la sécurité et la santé au travail, le dialogue social et les organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs.

## ► **Témoignage** de Jordanie: de travailleuse domestique non rémunérée à étudiante universitaire

Née d'une famille pauvre de huit enfants, Raghda a quitté l'école avant de terminer l'enseignement primaire. Par chance, quelques années plus tard, elle a rejoint un programme local de l'OIT qui offrait ses services aux enfants ayant abandonné l'école, tout en offrant des conseils aux parents pour qu'ils ouvrent leurs perspectives culturelles

Mes parents ne croient pas à l'éducation des filles. C'est comme ça. Alors, en 2008, quand j'avais 12 ans, ils m'ont retirée de l'école. On attendait de moi que je m'occupe des tâches ménagères à la maison, que je me marie et que j'aie des enfants. Je les ai suppliés de me laisser rester à l'école, mais ils n'ont pas voulu.

En 2010, j'ai entendu parler d'un programme local de l'OIT appelé SCREAM, qui aide les enfants qui travaillent et ceux qui ont quitté l'école. J'ai décidé de m'y inscrire et de participer à toutes les activités éducatives et de loisirs: voyages éducatifs, cours de fitness, spectacles artistiques. J'ai même participé à des conférences sur le travail des enfants: j'ai appris tellement de choses!

En 2013, j'ai mené à bien tout le programme d'enseignement et j'ai réussi l'examen d'équivalence de l'enseignement primaire (dixième année). Je me suis inscrite au Centre de formation professionnelle où j'ai suivi deux cours de coiffure – un de base et l'autre avancé.

En 2014, pour ajouter une corde à mon arc, j'ai obtenu la certification internationale des compétences en technologies de l'information de Cambridge.

Et je ne me suis pas arrêtée là : avec les encouragements de ma mère, qui, avec le soutien du programme, s'était finalement ralliée à ma façon de penser et à celle de mes professeurs, j'ai décidé d'étudier chez moi pour obtenir mon diplôme d'études secondaires.

En 2018, j'ai réussi l'examen national d'études secondaires, section littéraire. J'ai ensuite obtenu un contrat comme travailleur social auprès de l'Initiative de lutte contre le travail des enfants, afin de venir en aide au Programme sur les réfugiés syriens.

Cette même année, avec l'argent que j'ai gagné, j'ai pu présenter ma candidature au Département d'Études sociales de l'Université de Balqa. À ce jour, j'ai de très bons résultats!

Avec l'aide de l'OIT, j'espère être diplômée en 2022. Je veux devenir assistante sociale pour pouvoir aider à ce que d'autres enfants astreints au travail puissent espérer un avenir meilleur.

Grâce au projet de l'OIT «MAP 16», actif dans la région, Raghda est sur le point d'obtenir une bourse complète qui lui permettra de poursuivre son enseignement universitaire.

*Raghda déclare:  
«Ce programme a eu un énorme impact sur ma vie et celle de ma famille. Il nous a ouvert les yeux sur l'importance et le rôle des enfants dans la société».*



Le programme de l'OIT «La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias» (SCREAM) est un programme de formation et de mobilisation sociale mis en oeuvre grâce à un coffret pédagogique, qui est traduit en 25 langues et utilisé dans plus de 70 pays (parfois en étant entièrement intégré dans le curriculum scolaire). Depuis son lancement en 2002, plus de cent mille enfants ont été impliqués dans des activités du programme SCREAM menées dans le cadre des projets de l'OIT, avec des milliers d'autres impliqués grâce à des activités SCREAM plus larges, liées ou non à des projets spécifiques.

Le projet de l'OIT «Measurement, awareness-raising and policy engagement project on child labour and forced labour» (Projet de mesures, sensibilisation et engagement politique sur le travail des enfants et le travail forcé), «Projet MAP 16», est financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL).

## Résultats en Asie du Sud-Est: création d'un organe régional de coordination pour mettre fin à la traite des êtres humains et au travail forcé dans le secteur de la pêche



Le Forum SEA pour les pêcheurs (Forum de l'Asie du Sud-Est pour mettre fin à la traite des êtres humains et au travail forcé des pêcheurs) a été créé en tant qu'organe régional de coordination pour relever les défis uniques de la traite des êtres humains et du travail forcé, dans le but de protéger les pêcheurs d'Asie du Sud-Est.

On dénombre 32 millions de pêcheurs en Asie, dont environ 7 millions venant de pays d'Asie du Sud-Est qui travaillent sur leur flotte de pêche nationale dans les eaux territoriales et les eaux intérieures de la sous-région. En même temps, bien que les chiffres ne soient pas clairs, il y a potentiellement des centaines de milliers de pêcheurs d'Asie du Sud-Est sur des navires battant pavillon de pays extérieurs à la région et travaillant en haute mer. Le travail dans la pêche est intrinsèquement dangereux et les pêcheurs migrants en provenance et à destination de l'Asie du Sud-Est sont confrontés à des vulnérabilités supplémentaires lorsqu'ils se trouvent à bord des navires et pendant le processus de recrutement et de placement.

### ► Mise en œuvre du projet SEA sur la pêche

Le projet SEA sur la pêche de l'OIT a débuté en 2017. Grâce à une série de consultations nationales et régionales, il a permis de dégager un consensus entre les pays et les parties prenantes d'Asie du Sud-Est, qui reconnaissent la nécessité d'un organe régional de coordination pour mettre fin à la traite des êtres humains et au travail forcé dans le secteur de la pêche. Le Forum SEA pour les pêcheurs a été créé en novembre 2018 et vise à cibler les défis uniques du secteur de la

pêche par le biais de cinq groupes de travail, qui s'attaquent ensemble aux problèmes par une approche intégrée, holistique, fondée sur les droits de l'homme et axée sur l'action.

Grâce à ces cinq groupes de travail, le Forum vise à améliorer la compréhension de la juridiction maritime et à faire appliquer la législation du travail dans le secteur de la pêche. Il s'appuie sur l'utilisation de données de sensibilisation au domaine maritime pour détecter la traite des êtres humains et surveiller les conditions de travail sur les navires. Il traite également des défis uniques de la migration de main-d'œuvre dans le travail en mer et cherche à améliorer l'accès aux voies de recours pour les survivants et les victimes, en allant au-delà des poursuites.

### ► Position unifiée de l'Asie du Sud-Est

Lors de sa réunion plénière inaugurale, en septembre 2019, le Forum SEA pour les pêcheurs a adopté deux recommandations essentielles concernant les responsabilités des États du pavillon et du littoral et les responsabilités des États de marché. Le Forum élabore également des directives visant à améliorer le contrôle public des ports et l'inspection des navires par rapport aux conditions de travail, ainsi que des principes de recrutement pour mettre fin aux pratiques frauduleuses, trompeuses et injustes.



Le projet de l'OIT «Renforcement de la coordination de la lutte contre l'exploitation dans le travail et la traite des êtres humains dans la pêche en Asie du Sud-Est» (projet SEA sur la pêche) est financé par le Département d'Etat des Etats-Unis (Bureau de suivi et lutte contre le trafic des êtres humains) dans le cadre de l'accord de coopération numéro S-SJTIP-17-CA-1011 (RAS/16/USA). Cent pour cent des coûts totaux du projet sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 1 650 000 USD. Le présent document ne reflète pas forcément les vues et politiques du Département d'Etat des Etats-Unis et la mention de marques commerciales, produits commerciaux ou organisations n'implique pas leur reconnaissance par le gouvernement des Etats-Unis.

## ► **Témoignage** du Népal : nouvelles vies, nouvelles opportunités - comment la migration de la main d'œuvre donne du pouvoir aux femmes népalaises

Les travailleuses migrantes népalaises recrutées équitablement trouvent dans ce recrutement des moyens de subvenir aux besoins de leur famille tout en contribuant à l'économie.

Quand je l'ai rencontrée, Ram Kumari Chaudhary était une jeune fille timide de 19 ans. Elle voulait partir travailler en Jordanie pour subvenir aux besoins de ses parents, expliquant qu'il y avait peu de possibilités de trouver un emploi décent au Népal. Peu de temps après, j'ai appris qu'elle avait trouvé un emploi dans l'industrie jordanienne de l'habillement, qui était en plein essor, et qu'elle gagnait environ 350 dollars E.-U. par mois. Une fois tous les quelques mois, elle envoyait environ les trois quarts de son salaire à ses parents au Népal.

Environ 18 mois plus tard, la mauvaise santé de son père l'a obligée à rentrer chez elle. Elle avait avec elle une somme d'une valeur d'environ 500 dollars E.-U. correspondant au remboursement de ses cotisations de sécurité sociale, ainsi que d'autres économies. Lorsque nous nous sommes revus, elle s'était métamorphosée en une jeune femme confiante, encouragée par son expérience du monde et par ce qu'elle avait réalisé. «J'ai aidé à la construction d'une petite maison pour mes parents», a-t-elle déclaré. «J'ai soutenu le traitement de mon père. J'ai ramené une télévision à écran plat. J'ai de petites économies, et on m'a déjà proposé un emploi dans une usine ici. Etant donné mon expérience internationale, mon salaire est bon. Si j'étais restée au Népal, je n'aurais jamais gagné autant.»

La famille de Chaudhary fait partie des 57 pour cent de familles népalaises qui reçoivent des fonds envoyés par les travailleurs migrants. Ces flux financiers, qui sont en augmentation, contribuent à hauteur d'environ 26 pour cent au PIB du pays. Pour le seul exercice budgétaire 2018-19, le pays a reçu des fonds d'une valeur de 879,26 milliards NPR (7,76 milliards de dollars E.-U.), contre 231,72 milliards NPR (2,05 milliards de dollars E.-U.) en 2009-2010.

Maya Chepang Praja, 25 ans, originaire de Chitwan, au sud-ouest de Katmandou, a choisi de partir travailler à l'étranger pour soutenir l'éducation de son fils, alors âgé de trois ans, après que son mari les ait abandonnés. En Jordanie, elle gagnait en moyenne 275 dollars E.-U. par mois - plus du double des 130 dollars qu'elle touchait auparavant lorsqu'elle travaillait dans une usine au Népal - et elle en envoyait la majeure partie pour son fils.

Elle a dû retourner au Népal après neuf mois lorsque son fils, aux soins de sa grand-mère, a eu la jambe écrasée lors d'un accident. «Ce que j'ai gagné en neuf mois m'a aidée à financer les soins qui lui ont permis de récupérer l'usage de sa jambe. Je serai toujours reconnaissante pour cela », a-t-elle déclaré. Elle est maintenant à la recherche d'un autre emploi à l'étranger.

Alors que 500 000 personnes entrent chaque année sur le marché du travail népalais, seule une sur dix trouve un emploi. Les histoires de ces jeunes femmes montrent que les emplois décents à l'étranger contribuent non seulement au bien-être économique de leurs familles, mais aussi à leur propre autonomisation en tant que femmes népalaises.

*«Ce que j'ai gagné en neuf mois m'a aidée à financer les soins qui lui ont permis de récupérer l'usage de sa jambe. Je serai toujours reconnaissante pour cela», déclare Ram Kumari Chaudhary.*



© OIT/Chaudhary, N.

## Résultats en Asie: Réduction de la vulnérabilité au travail des enfants et renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation

Le Programme régional de l'OIT de lutte contre le travail des enfants en Asie (ARC) soutient la réduction de la vulnérabilité au travail des enfants et l'amélioration de la protection des enfants contre l'exploitation en Afghanistan, au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Myanmar et au Pakistan, en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD.

L'OIT travaillera avec ses mandants et avec le DFID, l'UNICEF et l'Institut d'études du développement (IDS), partenaires du projet, dans les six pays en vue de:

- ▶ créer une base de connaissances crédible sur les causes et les moteurs du travail des enfants et les interventions efficaces pour y remédier;
- ▶ harmoniser la législation et les politiques avec les conventions internationales sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, les appliquer et les mettre en œuvre;
- ▶ élaborer et appliquer une approche holistique pour éradiquer les pires formes de travail des enfants dans des régions choisies de chaque pays.

Il se concentrera sur la prévention ainsi que sur le secours porté aux enfants travailleurs identifiés dans les zones cibles et leur réhabilitation. La stratégie combine des recherches et des mesures sectorielles et une approche intégrée pour rendre les zones cibles exemptes de travail des enfants.

Etant donné l'augmentation prévue des catastrophes naturelles, principalement celles liées aux changements climatiques, et le risque qui en résulte pour les enfants d'être déplacés et de devoir compenser la perte de terres et de moyens de subsistance de leur famille, le programme ciblera également les régions qui ont connu ou sont sujettes à des tremblements de terre, des

inondations ou des sécheresses.

Les autres groupes vulnérables qui ont besoin d'une attention particulière sont les ménages dirigés par des femmes, les migrants saisonniers, les minorités religieuses, les peuples autochtones, les Dalits, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés et les rapatriés. Il faut accorder une attention particulière aux enfants qui travaillent loin de chez eux, car ils courent un plus grand risque d'exploitation.

Des projets antérieurs de l'OIT ont aidé les gouvernements à adopter des plans d'action nationaux pour éliminer le travail des enfants. Ce programme renforcera la capacité de mise en œuvre de ces plans et fournira des orientations stratégiques pour s'assurer que les résultats sont pérennes. Les échanges périodiques entre les six pays devraient permettre de mettre en œuvre des stratégies fructueuses dans l'un d'eux, de manière à guider la mise en œuvre dans les autres et à accélérer le rythme de l'élimination du travail des enfants.

Le suivi et l'évaluation réguliers des processus et des interventions au niveau national, provincial et local aidera à construire une base de données factuelles de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas et réorientera l'action, si nécessaire.



## ► **Témoignage** de Madagascar : «Je veux un meilleur avenir pour mes enfants»

Je m'appelle Francine et je suis l'une des bénéficiaires du projet OIT / SAVABE. J'ai 41 ans et je vis à Marovato avec mes 2 enfants, qui ont 13 et 15 ans.

Avant de m'associer au projet, je cultivais des légumes et des fruits, de la vanille en particulier, et je plantais aussi des tomates, mais la production était très faible. Comme je gagnais très peu, je ne pouvais pas me permettre d'envoyer mes enfants à l'école et ils devaient toujours m'aider dans les champs. Je ne voyais pas d'avenir ni pour eux ni pour moi.

Un jour, une activité de sensibilisation aux initiatives du projet OIT/ SAVABE a eu lieu là où je vis. J'ai tout de suite montré mon intérêt et j'ai assisté à toutes les séances d'information et de formation. Convaincue que ce projet pouvait m'aider à améliorer les conditions de vie de ma petite famille, j'ai décidé de m'inscrire.

La première session de formation à laquelle j'ai participé portait sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants: comme je n'avais pas les moyens d'envoyer mes enfants à l'école, j'ai demandé aux formateurs des conseils pour améliorer mes sources de revenus afin que mes enfants puissent aller à l'école.

Par la suite, j'ai assisté à toutes les sessions de formation prévues dans le cadre du projet sur les bonnes pratiques agricoles: priorité donnée à l'amélioration de la culture de la vanille, et conseils sur d'autres sources de revenus, toujours dans le secteur agricole, notamment le potager, la culture à cycle court, la culture du gingembre, etc. J'ai également suivi une formation dans le domaine de la gestion financière. Forte de ces nouvelles connaissances, j'ai donc décidé d'étendre ma culture de tomates, en plus de mon champ de vanille, ce qui m'apporte mon revenu de base.

Grâce aux nouvelles techniques que le projet m'a enseignées, ainsi qu'au soutien technique et matériel qui m'a été offert, je constate aujourd'hui que ma production de tomates a nettement augmenté (4 fois plus que la saison précédente). Mes revenus se sont améliorés. De plus, j'ai mis en pratique ce que j'ai appris dans le cours de formation à la gestion financière, et je peux maintenant payer les frais de scolarité de mes

deux enfants. Je suis très heureuse et je suis reconnaissante au projet OIT-SAVABE pour le changement qu'il a apporté à ma vie et à celle de ma famille.

Et je ne veux pas m'arrêter là... Je voudrais continuer à développer mes cultures de vanille et de tomates, et mettre en pratique toute la formation que j'ai reçue, en particulier la culture à cycle court. Ce qui devrait me permettre d'assurer un avenir radieux à mes enfants.

*«Je suis très heureuse et je suis reconnaissante au projet ILO-SAVABE pour le changement qu'il a apporté à ma vie et à celle de ma famille», dit Francine*



## ► Nos partenaires

L'OIT souhaite remercier les contributions reçues pour son action dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé de la part de:



L'OIT remercie également la FAO, l'UNICEF et la Banque mondiale, ainsi que les partenariats public-privé et les initiatives du secteur privé, telles que la Plateforme sur le travail des enfants (CLP) et le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé.



Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)

Département de la gouvernance et du tripartisme  
Bureau international du Travail  
4, route des Morillons  
1211 Genève 22 - Suisse

[www.ilo.org/fundamentals](http://www.ilo.org/fundamentals)

Copyright © Organisation internationale du Travail – 2020  
Édition de juin 2020

Photo couverture © OIT